

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Arrondissement de Caen

Commune de SOIGNOLLES



ARRETE MUNICIPAL N° 2 / 2021

Portant reclassement de Madame Gladys COLLEU

Le Maire de la commune de Soignolles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié portant dispositions statutaires communs à divers cadres d'emplois de catégorie C,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,

Vu le décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points »,

Considérant que l'intéressée bénéficie de droit à ce reclassement,

ARRÊTÉ :

- **Article 1 :** À compter du 01/01/2021, Madame Gladys COLLEU, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Titulaire, est reclassée adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à l'échelon 03 IB : 362 IM : 336, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 10 mois
- **Article 2 :** Le cas échéant un abattement est appliqué sur tout ou partie des indemnités perçues par Madame Gladys COLLEU dans les conditions prévues par le décret n°2016-588 susvisé.
- **Article 3 :** Le Directeur Général des services - le Secrétaire de Mairie - le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Notifié à l'intéressée

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 02/04/2021

Signature de Madame Gladys COLLEU



Fait à SOIGNOLLES le 16 mars 2021,

Le Maire (Prénom, nom lisibles et signature)

Patricia FIEFFÉ

